

## Conseil municipal du 29 mars 2011-20h30

L'an deux mil onze, le **vingt neuf mars**, à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Philippe POUMAILLOUX, Maire.

**Etaient présents** : MM. POUMAILLOUX, CREVEL Mmes BOUQUET, CHABAGNO, adjoints, Mmes LALOS, QUILLE, GONCALVES, REDUREAU - MM. GARNIER, SAENE, DUBOIS, LEVEAU, PASSELAIGUE conseillers.

**Absents excusés** : Mmes PHILIPPO et SESBOUE et MM. MOSER, COUSIN, BOUHAMIDI

**Procuration** : M. COUSIN à M. POUMAILLOUX

**Secrétaire** : M GARNIER

**Convocation et affichage** : 23/03/2011 **Conseillers en exercice** : 18 **Présents** : 13 **Votants** : 14

Chaque conseiller municipal ayant reçu un exemplaire du compte-rendu de la séance précédente, les grandes lignes du dernier conseil municipal sont rappelées. Aucune remarque n'est faite.

### **2011/016 - Comptes 2010 et budget primitif 2011**

#### **Budget principal de la commune**

##### ▪ *Compte administratif et compte de gestion 2010*

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
	réalisé année
Dépenses	948 469,01 €
Recettes	1 217 515,87 €
<b><u>soit un excédent de fonctionnement de</u></b>	<b><u>269 046,86 €</u></b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	451 377,92 €
Recettes	136 155,58 €
<b><u>soit un déficit d'investissement de</u></b>	<b><u>-315 222,34 €</u></b>
<b>Soit un résultat de l'année 2010 de</b>	<b>-46 175,48 €</b>
<b><u>Reprise des résultats antérieurs</u></b>	
Excédent invt 2009 reporté	15 426,57 €
Excédent de fonctionnement 2009 affecté	226 062,45 €
	<u>241 489,02 €</u>
<b><u>Restes à réaliser</u></b>	
Dépenses	31 220,00 €
Recettes	23 075,00 €
	<u>-8 145,00 €</u>
<b>disponible = fonds de roulement au 31/12/10</b>	<b>187 168,54 €</b>

▪ *Affectation du résultat 2010*

<b>INVESTISSEMENT</b>	
<u>Dépenses d'investissement</u>	<u>451 377.92 €</u>
Recettes de l'année	136 155.58 €
Excédent de financement capitalisé (1068)= résultat affecté	226 062.45 €
Excédent invt 2009 reporté	15 426.57 €
<u>Total recettes d'investissement</u>	<u>377 644.60€</u>
<b>soit un déficit d'investissement</b>	<b><u>-73 733.32 €</u></b>
<b><u>Les restes à réaliser</u></b>	
Dépenses	31 220.00 €
Recettes	23 075,00 €
<u>soit un solde de reste à réaliser de</u>	<u>-8 145,00 €</u>
<u>Besoin de financement</u>	<u>-81 878.32€</u>

- ⇒ Affectation obligatoire pour financer l'investissement **81 878.32 €**  
 ⇒ Solde du résultat de fonctionnement à reporter **187 168.54 €**  
 (au 1068 du BP 2011 = 269 046.86 €)

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010 et considérant la concordance des comptes de l'ordonnateur et du comptable, après que le maire se soit absenté, approuve à l'unanimité les comptes présentés et l'affectation du résultat.

• **Budget primitif 2011**

Section de fonctionnement équilibrée à 1 182 826 €  
 Section d'investissement équilibrée à 939 020 €

Suite à la présentation des chiffres et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2011.

*Les informations fiscales ne sont pas encore connues. Les taux des impôts locaux seront votés au prochain conseil.*

<b>Budget annexe du lotissement communal</b>
----------------------------------------------

▪ *Comptes administratif et de gestion 2010*

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	<b>2 521 269.90</b>	Dépenses	<b>2 072 270.34</b>
Recettes	<b>2 860 096.64</b>	Recettes	<b>1 627 894.40</b>
Résultat	<b>+ 338 826.74</b>	Résultat	<b>-444 375.94</b>

▪ *Budget primitif 2011*

Section de fonctionnement équilibrée à 1 780 376 €

Section d'investissement équilibrée à 1 194 376 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les comptes 2010 et le projet de budget 2011 du lotissement communal

<b>Budget annexe de l'assainissement</b>
------------------------------------------

▪ *Comptes administratif et de gestion 2010 et affectation du résultat 2010*

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	119 103.49 €
Recettes	133 445.14 €
Résultat de l'année	+14 341.65 €
Excédent reporté	8 841.76 €
<b>soit un excédent de fonctionnement de</b>	<b>23 183.41 €</b> à inscrire au 002 au BP 11
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	9 260.64 €
Recettes	12 545.20 €
Excédent reporté	119 504.98 €
<b>soit un excédent d'investissement de</b>	<b>145 972.95 €</b> à inscrire au 001 au BP 11

▪ *Budget primitif 2011*

Section de fonctionnement équilibrée à 155 513 €

Section d'investissement équilibrée à 150 138 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les comptes 2010 et le projet de budget 2011 du service assainissement.

**2011/017 - Tarifs de l'assainissement 2011**

➤ **Branchement au réseau d'assainissement**

La commune reverse à Le Mans Métropole le prix du raccordement à l'égout. Le tarif fixé par Le Mans Métropole varie en fonction de l'indice Insee TP01 (indice de janvier, non connu à ce jour) ; à ce tarif, un complément communal est ajouté pour participer à l'entretien et à l'extension du réseau.

*Pour mémoire, le prix actuel du raccordement est de 2 012 € par habitation ou par fraction de 200 m<sup>2</sup> de SHON pour les entreprises.*

La commission finances propose que soit appliquée à ce coût de branchement l'augmentation résultant de l'application des indices.

Ce droit de raccordement est appliqué pour tous les travaux réalisés à compter de janvier 2011, dès que le branchement est raccordé et vérifié par la société fermière.

*Pour les riverains de la rue des Caillères, où le réseau collectif vient d'être réalisé, la facture sera établie avec le tarif 2010 soit 2 012 € pendant deux ans après la réception des travaux.*

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le principe d'appliquer, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'augmentation résultant des indices de référence, ainsi que le maintien du tarif 2010 pour la rue des Caillères jusqu'en juin 2013. Tout branchement ultérieur au 30/6/2013 sera facturé au tarif en vigueur.

Le montant définitif sera reprecisé quand les indices seront connus.

#### ➤ **Prix du m<sup>3</sup> d'eau assainie**

Le barème fixé par le Mans Métropole, passe de 1,596 € à 1,604 € par m<sup>3</sup>.

la part communale pour permettre de couvrir le fonctionnement du service est de 0.32 €. En appliquant la même augmentation que le Mans Métropole, elle passerait à 0.322 €.

Le prix du m<sup>3</sup> d'eau assainie est donc proposé à 1,926 € le m<sup>3</sup> pour 2011 (1,604 + 0,322) au lieu de 1,916 €.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'appliquer le tarif de 1,926 € par m<sup>3</sup> à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011.

### **2011/018 - Acquisition d'un immeuble, 2 rue des Caillères**

Monsieur le Maire présente l'opportunité d'acquérir une maison rue des Caillères. Ce site pourrait permettre l'aménagement d'un pôle petite enfance et un réaménagement de la place de l'Eglise avec mise en valeur du patrimoine immobilier (ancienne mairie de 1898, vieux four et puits).

Après avoir pris contact avec les propriétaires, le service des Domaines a été sollicité pour une évaluation. Celle-ci nous a été communiquée par courrier du 2 mars 2011 à hauteur de 138 000 €, assortie d'une marge de négociation de plus 10 %.

Les propriétaires proposent cet immeuble au prix de 150 000 €. Ce prix est inférieur à la fourchette haute donnée par France Domaines (138 000 € + 10% = 151 800 €).

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,

Vu l'évaluation de l'immeuble donnée par France Domaine par lettre du 2 mars 2011,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité l'acquisition à l'amiable de la propriété située 2 rue des Caillères, cadastrée AA n° 75, d'une superficie de 1 150 m<sup>2</sup>, au prix de 150 000 € toutes indemnités confondues. Les frais notariés seront à la charge de la commune.
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et notamment l'acte authentique.

Les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au budget 2011.

## 2011/019 – Garantie sur les emprunts Sarthe Habitat

La Caisse des Dépôts demandent qu'un complément soit apporté à la délibération du conseil municipal du 21/09/10, pour préciser la « révisabilité » des taux d'intérêt des 5 prêts consentis à Sarthe Habitat.

La nouvelle rédaction étant la suivante :

La commune de St Pavace délibère :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de St Pavace accorde sa garantie à hauteur de 20 % pour le remboursement de cinq emprunts d'un montant total de 1 447 135,00 euros souscrits par Sarthe Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ces prêts sont destinés à financer la construction de 14 logements situés Lotissement le Lauzai à St Pavace.

Article 2 : Le Conseil municipal de la commune de St Pavace reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales applicables au prêt Foncier Equilibre ci-annexées et prend acte des caractéristiques du prêt consenti par la Caisse des dépôts et consignations.

Les caractéristiques des prêts sont les suivantes :

Prêt PLUS BBC :

- Montant du prêt : 953 222,00 euros
- Durée de la période de préfinancement : de 3 à 18 mois maximum
- Durée de la période d'amortissement : 35 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- **Index : Livret A**
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A **en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt** + 60 pdb
- Taux annuel de progressivité : 0,00 %
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%**

Prêt PLUS foncier :

- Montant du prêt : 60 630,00 euros
- Durée de la période de préfinancement : de 3 à 18 mois maximum
- Durée de la période d'amortissement : 35 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- **Index : Livret A**
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A **en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt** + 60 pdb
- Taux annuel de progressivité : 0,00 %
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%**

Prêt PFE :

- Montant du prêt : 108 430 euros

- Durée totale du prêt : 35 ans
- Échéances : annuelles
- Amortissement
  - constant jusqu'au 15<sup>ème</sup> anniversaire de la date de référence du prêt.
  - déduit de l'échéance (*échéance - intérêts financiers = amortissement*) à compter du lendemain du 15<sup>ème</sup> anniversaire de la date de référence du prêt. Au cas où la part d'intérêt calculée serait supérieure au montant de l'échéance, l'emprunteur est tenu de payer la totalité des intérêts dus.
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Révisabilité du taux d'intérêt : en fonction de la variation du taux du Livret A
- Bonification d'intérêts : telle que définie dans les conditions générales

Prêt PLAI BBC :

- Montant du prêt : 280 470,00 euros
- Durée de la période de préfinancement : de 3 à 18 mois maximum
- Durée de la période d'amortissement : 35 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
- Taux annuel de progressivité : 0,00 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Prêt PLAI foncier :

- Montant du prêt : 44 783,00 euros
- Durée de la période de préfinancement : de 3 à 18 mois maximum
- Durée de la période d'amortissement : 35 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
- Taux annuel de progressivité : 0,00 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts, soit 18 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 35 ans et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Sarthe Habitat dont l'emprunteur ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à Sarthe Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 5 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

## **2011/020 - Dénomination des rues**

*(Commission voirie le 17/03/2011)*

Dénomination :

- VC n° 5 (de la Belvaudière à Bougeance) = Route de Bougeance - n° 1 à 23

Après en avoir délibéré, le conseil décide de dénommer **Route de Bougeance**, la portion définie ci-dessus.

Numérotation, à confirmer par arrêté du Maire :

- VC n° 5 (de la Belvaudière à Bougeance) = Route de Bougeance - n° 1 à 23
- VC n°2 (de la Belvaudière à Coulaines) = Route de Coulaines - n° 2 à 22
- VC n° 6 Route du Calvaire jusqu'au Pignon Brulé - n° 1 à 27
- Chemin de la Cloche - n° 1 à 18
- Chemin de Colinet - n° 1 à 6 (secteur des Blinières)

## **2011/021 - Subvention exceptionnelle**

Pour s'associer à notre collègue JC Moser lors du décès de son épouse, et respecter le souhait de la famille, après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'accorder une subvention de 200 € à La Ligue contre le Cancer.

Le crédit est prévu dans le BP 2011.

## **Compte-rendu des commissions et de la CDC et informations**

### ➤ **CDC :**

- L'animatrice du RAMPE prend ses fonctions le 5 avril 2011.
- Semaine de Fun du 2 mai au 6 mai.

### ➤ **Informations diverses**

- Cérémonie pour la plantation des arbres de naissance samedi 2 avril à 11H
- Exposition des Créateurs et Amis de l'Art le 16 et 17 avril
- Commission animation pour préparer le flash info de printemps le 12 avril
- Le conseil d'école s'est tenu le 22 mars, sans problème particulier

➤ **Dates des prochains conseils**

*Changement de date : 19 avril*

*24 mai - 28 juin - 20 septembre – 18 octobre – 22 novembre – 13 décembre*

Noms des élus	Signatures	Noms des élus	Signatures
Philippe POUMAILLOUX		Patricia LALOS	
Claude CREVEL		Jacky GARNIER	
Michelle BOUQUET		Norredine BOUHAMIDI	Absent excusé
Anne-Gaëlle CHABAGNO		Odile SESBOÛÉ	Absente excusée
Philippe COUSIN	Absent excusé Proc. à M..Poumailloux	Elisabeth QUILLE	
Jean-Claude MOSER	Absent excusé	Jean-Marie DUBOIS	
Nathalie GONÇALVES		Philippe SAENE	
Maryse REDUREAU		Marianne PHILIPPO	Absente excusée
Philippe LEVEAU		Max PASSELAIGUE	